

en établir une pour l'inspection des pommes et autres fruits, et on devrait en créer une de plus qui serait chargée de l'inspection du gypse. On semble ne s'occuper que du grain; tout ce qu'on fait, c'est pour le grain et pas autre chose.

M. COOTE: Le ministre aurait-il l'obligeance de me donner des éclaircissements au sujet de la réponse à une question que je lui posais il y a quelques semaines? Cette question, la voici:

A combien se montent les recettes et les dépenses relatives à l'inspection et au pesage du grain par les soins de la commission des grains au cours des années terminées le 31 août 1921, 1922 et 1923?

Je vais maintenant donner la réponse du ministre en y ajoutant le surplus qui s'accuse en chaque cas:

Année terminée le 31 août 1921—	
Recettes.. . . .	\$1,011,678 84
Dépenses.. . . .	742,314 98
	\$269,363 86
Année terminée le 31 août 1922—	
Recettes.. . . .	\$1,263,253 47
Dépenses.. . . .	847,186 90
	\$416,066 57
Année terminée le 31 août 1923—	
Recettes.. . . .	\$1,433,984 32
Dépenses.. . . .	972,631 16
	\$461,353 16

Cela fait un total de \$1,146,782. Le ministre veut-il nous expliquer ce que comprennent les dépenses? Cherche-t-il à donner à la Chambre l'impression qu'il y a d'autres dépenses non contenues dans cet état?

L'hon. M. LOW: Le crédit comprend les appointements des commissaires des grains, des services de l'inspection, du pesage, les dépenses casuelles de toute sorte, les appointements des employés surnuméraires et la dépense du laboratoire des grains, à l'exception du traitement du premier chimiste.

M. COOTE: Le ministre avoue qu'il y a un surplus de quelque \$1,147,000 pour les trois dernières années.

L'hon. M. LOW: Pourquoi mon honorable ami ne remonte-t-il pas à quelques années en arrière? L'année immédiatement antérieure à la première qu'il a mentionnée, le déficit a été de \$215,993 et l'année précédente, il s'est monté à \$221,415. Et, durant six ou sept ans auparavant, il n'y a eu que des déficits. Si l'honorable député inclut ces chiffres, il constatera que le surplus de \$94,000 pour les treize ans et dix mois est exact.

M. COOTE: Le ministre est-il prêt à recommander, cette année, à la commission des grains de réduire les droits, étant donné le surplus de \$461,000 environ de l'an dernier?

L'hon. M. LOW: Je serais heureux de proposer cette réduction au cabinet si j'étais sûr qu'il serait inspecté la même quantité de grains l'an prochain. Dans les circonstances, nous sommes obligés de maintenir un personnel permanent et il est fort possible que, à la suite de quelque contretemps, nous nous trouvions en présence d'un déficit au lieu d'un surplus. Si nous étions certains d'un surplus annuel, c'est avec plaisir que je proposerais à mes collègues cet abaissement de droits, mais vu l'incertitude où nous sommes, je ne puis faire cette proposition. Cette année, jusqu'au 31 janvier 1924, le surplus s'est monté à \$242,036.

M. COOTE: Je suggérerais au ministre de consulter le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) qui est très optimiste; s'il le faisait, peut-être aurait-il assez confiance pour s'exposer aux conséquences d'une diminution des droits.

M. McMASTER: La foi sans les œuvres est morte.

M. COOTE: Je ferai de nouveau observer au ministre que, l'an dernier, le surplus a été de \$461,000; l'année précédente, de \$416,000 et, en 1921, de \$269,000. Quand le ministre espère-t-il proposer la réduction en question ou quel doit être pour cela le montant du surplus?

L'hon. M. LOW: Tout dépend de la quantité du grain à inspecter. Si nous étions sûrs qu'elle serait la même que l'an dernier, je n'hésiterais pas à faire cette proposition au Gouvernement. Nous désirons aider les cultivateurs autant que possible et je ne doute pas qu'avant la fin de cette session ils ne reçoivent autant de bénéfices d'autres sources que d'une réduction des droits.

M. COOTE: Le ministre pense-t-il que cette commission a été établie pour thésauriser?

L'hon. M. LOW: Si l'honorable député jette un coup d'œil sur les statistiques des treize dernières années, il constatera que le Gouvernement qui a nommé la commission des grains n'a jamais eu cela en vue.

M. COOTE: Il ne l'espérait certainement pas la première année.

L'hon. M. LOW: Durant dix ans, il y a eu un déficit continu mais le Gouvernement a toujours maintenu la commission avec l'espérance qu'un jour les résultats seraient satisfaisants et, en treize ans et dix mois on a obtenu le surplus que j'ai déjà mentionné.

M. BROWN: Tout déficit de ce service en particulier peut être compensé par un surplus d'ailleurs.